

L'inspecteur de l'éducation nationale  
chargé de l'adaptation scolaire  
et de la scolarisation des élèves handicapés

## **Note relative à la création d'une classe à projet spécifique « Elèves intellectuellement précoces » à Strasbourg**

La présente note a pour objet de porter à la connaissance des enseignants de l'école qui sera retenue les informations relatives à l'implantation d'une classe à projet spécifique « Elèves intellectuellement précoces ».

Notre intention est que l'équipe, sous l'impulsion du directeur ou de la directrice, fasse de la scolarisation d'élèves intellectuellement précoces un projet spécifique de l'école.

Le projet d'ouverture de cette classe à projet spécifique s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École qui dispose, dans son article 27 codifié L 321-4 :

« Des aménagements appropriés sont prévus au profit des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières, afin de leur permettre de développer pleinement leurs potentialités.

La scolarité peut être accélérée en fonction du rythme d'apprentissage de l'élève. »

Le dossier ci-joint a pour ambition

- d'informer les enseignants de l'école ;
- d'aider le directeur ou la directrice à mener les travaux nécessaires à la définition du projet ;
- de former les acteurs, afin d'assurer l'implication de tous pour la réussite du projet.

### Sommaire

<b>Que désigne le terme « Elève intellectuellement précocé » ?</b> .....	<b>2</b>
Qui sont les élèves intellectuellement précoces ? extraits de la circulaire 2009-168 du 12 novembre 2009.....	2
Comment repère-t-on les « Elèves intellectuellement précoces » ? extraits de la circulaire 2009-168 du 12 novembre 2009 .....	2
Définition de la notion d' « élèves intellectuellement précoces » ou d' « enfant à haut potentiel » : un regard complémentaire .....	3
<i>Terminologie</i> .....	3
<i>Différences individuelles</i> .....	3
<i>Des intelligences</i> .....	3
<i>Des dimensions non intellectuelles</i> .....	4
<i>Des typologies</i> .....	4
<b>Quels élèves seront concernés par la classe à projet ?</b> .....	<b>4</b>
<b>Quelle procédure utiliser pour choisir les EIP qui seront admis dans cette classe ?</b> .....	<b>4</b>
<b>Créer un comité de pilotage</b> .....	<b>4</b>
<b>Des conditions de réussite du projet</b> .....	<b>5</b>

## Que désigne le terme « Elève intellectuellement précoce » ?

### Qui sont les élèves intellectuellement précoces ? Extraits de la circulaire 2009-168 du 12 novembre 2009

« L'attention est portée depuis quelques années sur **la situation, apparemment paradoxale, des élèves qui, bien que présentant de remarquables capacités intellectuelles, ne réussissent pas dans les apprentissages scolaires.** Leur comportement et leurs performances ne sont pas ceux que l'on pourrait attendre au vu de leur très bon développement intellectuel, le plus souvent validé par des tests d'intelligence. Certains d'entre eux rencontrent même d'importantes difficultés en classe pouvant les conduire à des redoublements et à un désinvestissement progressif de l'école, souvent accompagné de désarroi psychologique et/ou de troubles des conduites (le rapport remis au ministre de l'Éducation nationale en janvier 2002 constituait une synthèse de cette question qu'il convient de compléter par la nécessaire actualisation de certains points et la prise en compte des récentes études scientifiques et pédagogiques).

Si l'approche de la situation de ces élèves fait aujourd'hui l'objet d'une certaine convergence des points de vue des professionnels de l'enfance et des familles, les enfants concernés ne constituent pas une population identifiable comme telle. Il faut souligner **la très grande diversité de leurs profils** (langage, mémoire, adaptation, motivation, personnalité, etc.). Ils n'ont en commun que le fait de bénéficier de certaines capacités remarquables et l'écart constaté entre ces capacités et les performances réalisées, en particulier en milieu scolaire.

**Cette extrême diversité peut expliquer la variété des termes employés pour identifier ces élèves :** « intellectuellement précoces », « doués », « surdoués », « talentueux », « à haut potentiel », « manifestant des aptitudes particulières », etc. À travers les mots, ce sont des concepts différents qui sont utilisés. D'un pays à l'autre, d'un contexte à l'autre, parfois d'un établissement à l'autre, on ne parle pas exactement des mêmes élèves. Si, en France, la dénomination « élèves intellectuellement précoces » a été majoritairement adoptée, elle est souvent contestée, en particulier dans la communauté universitaire. Les textes officiels retiennent une expression plus ouverte : « élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières ».

**Il ne saurait être question d'entreprendre un repérage systématique des enfants présentant des potentialités intellectuelles exceptionnelles.** Ceux-ci sont en général bien accueillis, adaptés à l'école et, pour leur grande majorité, en situation de réussite scolaire. Il s'agit en revanche d'apporter l'aide et l'accompagnement nécessaires à la minorité qui, parmi eux, est en souffrance (ou est susceptible de l'être).  
[...]

### Comment repère-t-on les « Elèves intellectuellement précoces » ? Extraits de la circulaire 2009-168 du 12 novembre 2009

**L'évaluation psychologique et intellectuelle** est indispensable à l'analyse des difficultés d'apprentissage et à la reconnaissance des potentialités intellectuelles de l'élève, quelles qu'elles soient. La transmission des informations qui en sont issues appelle, au-delà de la responsabilité professionnelle propre aux psychologues, quelques remarques :

**- Si le quotient intellectuel (QI) a longtemps été utilisé comme unique critère pour repérer les enfants intellectuellement précoces, il est aujourd'hui considéré comme un simple indicateur parmi d'autres.**

Les performances aux tests d'intelligence ne sont que des approximations du fonctionnement cognitif d'un sujet dans un domaine général ou particulier, et leur interprétation par les psychologues se fait en association avec d'autres informations psychologiques, pédagogiques et personnelles.

**- Le QI ne peut rendre compte à lui seul de la diversité des formes de l'intelligence.** Le recueil d'autres données psychologiques est nécessaire. Comme dans certains pays, les procédures d'identification des enfants à haut potentiel intellectuel devraient intégrer des indicateurs complémentaires (créativité, motivation, environnement...).

- La mesure de l'intelligence, sensible à de nombreux paramètres et dépendante du test utilisé, s'exprime habituellement en valeurs relatives (indices ou Q.I.) qui incluent des erreurs de mesure et impliquent l'utilisation d'intervalles de confiance. **Ces données psychométriques ne sont que des approximations ; elles remettent nécessairement en question toute référence à un seuil (120, 125, 130, 150...).**

- Le diagnostic de précocité intellectuelle, élargi désormais à celui de haut potentiel ou de talent, est l'aboutissement d'un processus collectif d'évaluations et d'échanges qui implique, dans le système éducatif, l'ensemble des professionnels concernés, et les parents.

**- Les informations psychométriques sont des données confidentielles, et leur utilisation se fait avec retenue, dans le souci de la protection des personnes ;** la qualification de précocité intellectuelle appliquée à un enfant a des implications dans sa vie et celle de sa famille qui, bien que méconnues et peu étudiées, ne sont pas anodines et imposent réserve et réflexion. »

## Remarques

### Qu'est-ce qu'un test d'intelligence ?

Un test d'intelligence de type WISC IV (Wechsler Intelligence Scale for Children 2006) est une épreuve standardisée permettant d'évaluer les capacités intellectuelles d'un sujet par comparaison avec une moyenne établie pour l'ensemble des individus ayant subi les mêmes épreuves.

### Définition de l'intelligence

#### Étymologie

Intelligence vient du latin *intellegentia* (faculté de comprendre); *intellegere* (comprendre).

Le préfixe *inter* (entre), et le radical *legere* (choisir, cueillir) ou *ligare* (lier) suggèrent essentiellement l'aptitude à relier des éléments qui, sans elle, resteraient séparés.

#### Définitions

Le Robert :

Faculté de connaître, de comprendre ; qualité de l'esprit qui comprend et s'adapte facilement.

Dictionnaire de philosophie Durozoi-Roussel :

Intelligence désigne en psychologie contemporaine la faculté d'inventer une solution face à une situation nouvelle (par opposition à ce qui relève de l'instinct) aussi bien que la fonction de compréhension, c'est-à-dire d'analyse et de synthèse.

## Définition de la notion d' « élèves intellectuellement précoces » ou d'« enfant à haut potentiel » : un regard complémentaire

Extraits du site « [enfants-haut-potentiel.com](http://www.enfants-haut-potentiel.com) », cité par la circulaire du 12 novembre 2009. Ce site est réalisé par l'équipe du Pr Todd Lubart - laboratoire « Psychologie et neurosciences cognitives » (C.N.R.S.-F.R.E. 2987) - Université Paris 5 Descartes - <http://www.enfants-haut-potentiel.com/spip.php?article35#inter3>

### Terminologie

Plusieurs termes différents existent pour dénommer les individus présentant des capacités et/ou des performances intellectuelles exceptionnelles. Le rapport européen Eurydice illustre d'ailleurs cette diversité dans la terminologie employée en Europe (voir rubrique « rapports officiels »).

Les termes français utilisés sont : « **surdoué** », « **précoce** », « **talent** », « **génie** ». Les termes anglo-saxons utilisés sont : « **gifted** » signifiant doué et « **high ability** » signifiant aptitude élevée. Ces expressions évoquent néanmoins des aspects différents quant aux capacités intellectuelles exceptionnelles.

Comme le note J. Lautrey (2004), les termes « **gifted** » et « **surdoué** » renvoient à la notion de don : dans les représentations, le talent correspondait à un don des Dieux (Antiquité). Le terme « **précocité** » ne présente pas de connotation quant à l'origine des capacités. En revanche, il est associé à l'avance observée dans le développement de l'enfant. « **Aptitude élevée** » désigne surtout les dispositions intellectuelles héréditairement fixées. Le terme talent renvoie à des domaines d'expertise particuliers, notamment les disciplines artistiques (musique, arts plastiques...).

Le terme le plus adapté, selon notre approche, est « **haut potentiel** ». Il renvoie à la notion de disposition, sans qu'il y ait néanmoins de représentation génétique associée. Par ailleurs, il est plus générique que d'autres termes, dans le sens où il ne réfère pas à un domaine d'expertise spécifique.

### Différences individuelles

Parler d'enfant à haut potentiel (EHP), c'est souvent, implicitement ou explicitement, en comparaison à un enfant "typique" ou "tout-venant". Il y a en effet à la base de la représentation des EHP une notion de différence « quantitative ». Ainsi, c'est de prime abord un Quotient Intellectuel élevé (significativement au-dessus de la moyenne du groupe) qui permettrait de caractériser un enfant à haut potentiel. Cependant des composantes qualitatives permettent de relativiser une identité de l'EHP uniquement fondée sur un niveau extrême, exceptionnel, atypique d'intelligence.

### Des intelligences

Il y a d'abord des différences qualitatives liées au type d'intelligence. Plusieurs théories décrivent l'existence de différents types d'intelligence (Thorndike, 1920 ; Gardner, 2004 ; Sternberg, 1988). Pour Gardner par exemple, il y aurait en plus des intelligences verbo-linguistique et logico-mathématique, les intelligences visuo-spatiale, musicale-rythmique, corporelle-kinesthésique, interpersonnelle, intra personnelle et naturaliste. Cette conception pluraliste permet de mettre en évidence des différences entre des EHP en termes de domaine de compétences spécifiques. Ainsi Maker se base sur les intelligences multiples proposées par Gardner pour mettre en place une identification des EHP (Programme Discover).

## Des dimensions non intellectuelles

Par ailleurs, des dimensions non intellectuelles (ou non exclusivement intellectuelles) peuvent être prises en compte dans l'identification des EHP. Tannenbaum (1986) précise ainsi qu'en plus de l'intelligence et des capacités spécifiques, certaines variables de personnalité (persévérance, force du moi...) font que les enfants à haut potentiel sont « qualitativement » différents des autres. Des caractéristiques motivationnelles et socio affectives peuvent aussi être prises en compte pour distinguer les EHP des autres enfants. Il apparaît donc utile d'envisager une approche multidimensionnelle pour caractériser les enfants à haut potentiel. Plusieurs auteurs ont ainsi développé des approches du haut potentiel sur la base de plusieurs dimensions ou domaines. Renzulli (2002) par exemple, propose le « modèle des 3 anneaux » où les capacités, la créativité et l'engagement sont des composantes nécessaires à l'identification du haut potentiel.

## Des typologies

Au final, l'existence de ces perspectives qualitatives indique que les enfants à haut potentiel ne forment pas un groupe homogène ; puisque différentes caractéristiques existent, il apparaît difficile de déterminer un profil unique d'EHP (Pereira-Fradin, 2006). Certains auteurs proposent ainsi des typologies distinctes pour décrire ces enfants. Meecker (1979) propose par exemple de distinguer les EHP présentant un raisonnement divergent (i.e. orientés vers plusieurs solutions possibles à un problème) des EHP avec un raisonnement plutôt convergent. Betts et Kercher (1999) proposent six profils possibles d'EHP en fonction de leurs réussites scolaires : EHP performants, EHP extravertis et créatifs, EHP à haut potentiel inhibés, EHP sous réalisateurs, EHP avec troubles, EHP autonomes.

1. Betts, G. & Kercher, K. (1999). *Autonomous Learner Model : Optimizing Ability*. Greeley, CO : ALPS. 2. Gardner, H. (2004). *Les intelligences multiples*. Paris, Retz. 3. Meecker, M. N. (1979). *Curriculum guide for the gifted*. California Department of Education, Sacramento , Californie 4. Pereira-Fradin, M. (2006). *Les enfants à haut potentiel et l'école*. A.N.A.E., 87, 28-31 5. Renzulli, J. S. (2002) *Emerging conceptions of giftedness : building a bridge to the new century*,. *Exceptionality*, 10, 67-75 6. Sternberg R. J. (1988). *The triarchic Mind : A new theory of human intelligence*. New-York, Viking-pinguin. 7. Tannenbaum, A. J. (1986). *Giftedness : A psychosocial approach*. In R. J. Sternberg & J. E. Davidson (Eds.), *Conceptions of giftedness* (pp. 21-52). New York : Cambridge University Press. 8. Thorndike, R.K. (1920). "Intelligence and Its Uses", *Harper's Magazine* 140, 227-335

## Quels élèves seront concernés par la classe à projet ?

Les enfants concernés sont des « élèves intellectuellement précoces » présentant une difficulté d'adaptation à l'école qui, si l'on reprend la typologie de Betts et Kercher (1999), sont classés dans l'une des catégories suivantes :

- EIP à haut potentiel inhibé ;
- EIP sous réalisateurs ;
- EIP avec troubles.

A contrario, les EIP performants, extravertis et créatifs, autonomes, qui peuvent bénéficier de mesures de raccourcissement de durée des cycles ne sont pas concernés par ce dispositif.

## Quelle procédure utiliser pour choisir les EIP qui seront admis dans cette classe ?

Le travail de définition et de catégorisation devra être conduit en relation étroite avec les psychologues scolaires (groupe de travail).

En l'état actuel de la réflexion, voici des éléments non négociables.

La procédure d'affectation est déterminée par les autorités de l'éducation nationale exclusivement. Les tests psychométriques et les évaluations psychologiques sont menés par des psychologues scolaires. Le dossier comprend nécessairement l'avis du conseil de cycle. Une commission est informée des conclusions des évaluations conduites et assure la transparence du recrutement. Les représentants des parents y assistent.

## Créer un comité de pilotage

Des indicateurs de base de l'inclusion, conformes aux préconisations de l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes à besoins particuliers devront permettre de suivre, évaluer et réguler la mise en œuvre du projet (cf. annexe 1).

Leur définition devra faire l'objet d'un travail dans le cadre d'un conseil de pilotage, avant discussion et adoption en conseil des maîtres puis en conseil d'école.

### **Proposition de composition**

Assistent de droit aux réunions, et sont destinataires des projets d'ordre du jour et des comptes rendus des réunions : IEN CCPD et IEN ASH

Chargé(e) de la coordination et de la direction du comité de pilotage  
Directeur ou directrice de l'école qui accueille la classe à projet.

Membres du Comité de pilotage :

- Représentant de la Ville de Strasbourg ;
- Chargée de mission « Troubles du langage » ;
- Psychologue scolaire référent départemental pour le dossier EIP ;
- Enseignant chargé de projet « Classe EIP » et un enseignant de classe ordinaire ;
- Représentants des associations de parents d'élèves.

### **Des conditions de réussite du projet**

Former tous les enseignants de classe ordinaire de l'école retenue :

- connaître le dispositif et la notion d'EIP ;
- disposer d'un répertoire d'outils pour inclure les EIP ;
- amorcer un travail d'équipe avec les enseignants spécialisés, au service de l'ensemble des élèves, et notamment des élèves à Besoins Educatifs Particuliers.

Connaître et adhérer aux préconisations de l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes à besoins particuliers.

Définir des indicateurs de base de l'inclusion pour suivre, évaluer et réguler la mise en œuvre du projet.

*La scolarisation inclusive est un projet d'éducation*

- impliquant tous les enseignants ;
- concernant toutes les classes ;
- bénéficiant du soutien des parents d'élèves.

Préparer les actions d'information et de communication en direction des élèves et des familles.

Organiser et mettre en œuvre des activités péri scolaires : club astronomie, échecs, musique, peinture, art dramatique ...

Régler la question des déplacements au sein de l'école et des responsabilités, lorsque les élèves changent de lieu pour les intégrations en classe ordinaire.

Clarifier les rôles :

- de l'IEN CCPD et de l'IEN ASH ;
- de la Chargée de mission « Troubles du langage » / rôle des CPC ;
- du comité de pilotage et du Conseil d'école ;
- des enseignants en matière d'évaluation des élèves (cf. document relatif à l'éducation inclusive) ;
- du psychologue scolaire et du psychologue référent départemental.

Laurent Peter, ien ash et Stéphanie Mouriaux-Ferreira, chargée de mission « Troubles des apprentissages »

### **Pièces jointes**

- Circulaire n°2009-168 du 12 novembre 2009 – voir notamment la bibliographie –
- L'évaluation dans le cadre de l'inclusion, document de l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes à besoins particuliers
- A consulter
  - o <http://www.education.gouv.fr/cid2022/la-scolarisation-des-eleves-intellectuellement-precoces.html>
  - o <http://www.enfants-haut-potentiel.com>